

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 19/01/2021

COVID-19 Point sur la campagne de vaccination

Malgré l'annonce par l'usine Pfizer, le vendredi 15 janvier, de réajustements sur le rythme de production de vaccins, la campagne en région se poursuit.

En Bretagne, la livraison des doses de vaccins prévue pour la semaine du 18 janvier est confirmée. Ces doses permettront de procéder aux vaccinations qui ont été planifiées dans les EHPAD et unités de soins longue durée et dans les centres de vaccination ouverts (ou dont l'ouverture est prévue dans les prochains jours). Les centres de vaccination organisent la prise des rendez-vous selon les quantités de vaccins disponibles et livraisons prévisionnelles. Ils évitent ainsi les déprogrammations et garantissent la seconde injection.

Cette campagne progressive de vaccination requiert une adaptation permanente au fur et à mesure de l'arrivée potentielle de nouveaux vaccins et du rythme des livraisons. Les rendez-vous dans la plupart des centres de vaccination ont été réservés jusqu'au 14 février. De nouveaux créneaux seront progressivement disponibles et communiqués par chacun des départements au regard des prochains approvisionnements de vaccins.

Dans l'attente, il est rappelé de ne pas se rendre directement dans les centres de vaccination.

L'ensemble des populations cibles de cette première phase, notamment les personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque*, bénéficieront de la vaccination qui s'échelonnera sur plusieurs semaines.

A ce jour, 21 645 personnes ont déjà été vaccinées en région. Le nombre de vaccinations sur cette semaine à venir devrait être supérieur à celui de la semaine précédente.



* Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement. Il s'agit de personnes :

- Atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantées d'organes solides ;
- Transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
- Atteintes de trisomie 21.

**Préfecture
de la région Bretagne**

**Agence régionale de Santé
Bretagne**